

LOI N° 2022 – 34 DU 09 DECEMBRE 2022

portant autorisation de ratification de l'Accord d'établissement et de la Charte d'Africa finance corporation et l'adhésion de la République du Bénin à l'Africa finance corporation, créé en 2007 à Lagos (Nigéria).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 1^{er} décembre 2022 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

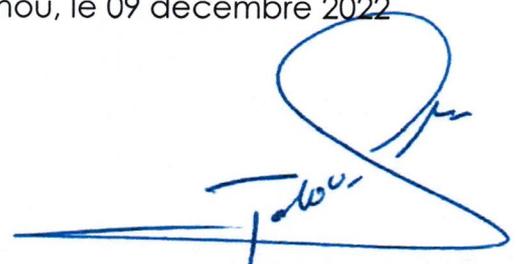
Sont autorisées : i) la ratification, par le Président de la République, de l'Accord d'établissement et de la Charte d'Africa finance corporation ; et
ii) l'adhésion de la République du Bénin à l'Africa finance corporation, créé en 2007 à Lagos (Nigéria).

Article 2

La présente loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

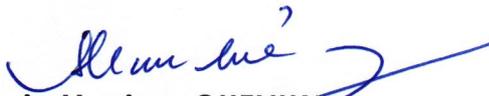
Fait à Cotonou, le 09 décembre 2022

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,


Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,


Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,


Aurélien A. AGBENONCI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – C.COM 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – CES 2 – MJL 2 – MEF 2 – MAEC 2 – AUTRES
MINISTERES 20 – SGG 4 – JORB 1.